

Monsieur le Président remercie M. PRABEL, M. TEMPORAL et tous les délégués de leur présence à cette assemblée.

Monsieur le Président rappelle le décès de Mme DUCRET, déléguée d'Etrigny

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Arrivée de monsieur M. TEMPORAL représentant la société du cabinet ARTELIA qui a racheté la société SOGREAH qui avait été retenue pour réaliser les études et la rédaction de la démarche AAC.

Compte administratif 2011

Le Compte administratif 2011 se traduit par les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 329.726 ,89 €
- Déficit d'investissement : 181.725,44 €

Le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité.

R.A.R. 2011

- Dépenses d'investissement : 123.227,00 €
- Recettes d'investissement : 41.705,00 €
- Déficit des R.A.R. : 81.522,00 €

Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 329.726,89 € le comité syndical décide d'affecter la somme de 261.888,97 € au compte 1068 afin de combler le déficit d'investissement (R.A.R. compris) et la somme de 1.358,47 € au compte 1064 afin de constater la plus-value sur la vente de la voiture et de reporter la somme de 66.479,45 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).L'affectation du résultat est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2011

Monsieur le Président propose au comité du Syndicat d'approuver le compte de gestion de Monsieur Prabel, Receveur du Syndicat. Ce compte étant la réplique du compte administratif 2011, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur. (Adopté à l'unanimité)

Travaux 2011

Station de traitement : Monsieur le Président rappelle l'inauguration de la station le 4 février 2012 en présence de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Député Christophe SIRUGUE, de Monsieur le Sénateur Jean-Paul EMORINE et de la Vice-présidente du Conseil général Madame Cécile UNTERMAIER. Il souligne l'absence de délégués et de maires des communes du syndicat.

Mais il n'informe pas les délégués de la présence de la gendarmerie pour empêcher l'entrée dans l'enceinte du SIE des représentants de la CAPEN, d'Allant Vers, d'AGIR et de l'ASR.

Coût des travaux : 380.808,73 €

Ce coût ne tient pas compte de certains travaux qui ont été nécessaires pour l'installation du filtre à charbon (remise aux normes des puits, câblage ...)

Subventions : 139.805 €, le compte rendu du SIE ne mentionne pas le détail des subventions car il ferait apparaître que la subvention du sénateur est passée de 19 000€ à 15 000€ sans plus d'explications et que le plus gros pourcentage de la subvention provient de l'agence de l'eau qui se finance par une taxe sur l'eau qui nous est distribuée.

Travaux 2012

- Renouvellement de la conduite en DN 200 route de la Ferté : 114.240 € HT
- Renouvellement de la rue Moisson à Laives : 43.919 €
- Renouvellement conduites et vannes dans la station : 34.400 €
- Renouvellement vannes isolées : 5.473 €
- Coût des honoraires : 7,6% du montant des travaux

Ces travaux seront inscrits au budget 2012

Achat matériel (4.000 €)

- Taille-haie / Perforateur / Ordinateur portable / Rétroprojecteur / Aspirateur
-

Création d'une ligne de trésorerie

Le Président propose à l'assemblée de créer une nouvelle ligne de trésorerie en attente des versements des subventions.

Après avoir étudié les différentes offres, il s'avère que celle de la Caisse d'Epargne est la mieux placée.

Le Comité syndical après en avoir délibéré autorise le Président à signer le contrat correspondant à la création de la ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté au taux T4M + une marge de 1,70% pour un montant de 100.000 € avec un paiement annuel des intérêts. Les frais de dossier s'élèvent à 250,00 €.

Cette création de ligne budgétaire est réalisée dans l'attente des subventions (CG, Sénateur, agence de l'eau)

Mise en oeuvre du plan d'actions agricoles

Monsieur le Président donne un bref rappel des opérations effectuées sur le diagnostic des pressions agricoles (4.671 € à la charge du Syndicat) et le programme d'actions agricoles (3.078,50 € à la charge du Syndicat) sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captage. Une troisième phase consiste à mettre en place un plan d'actions agricoles qui se traduit de la façon suivante :

- Dépenses (Pose de Clôtures, points d'abreuvement, extension réseau, animation) 57.580 €
- Subvention Agence d'eau : 31.624 €
- Participation commune de Sennecey : 12978 €
- Participation Syndicat : 12.978 €

Ces travaux sont adoptés à l'unanimité

Monsieur le Président demande à M DUPONT s'il aborde les questions diverses déposées à l'ordre du jour et liées à la démarche AAC maintenant.

Les questions portent sur 6 points.

M DUPONT explique qu'il a constaté la présence de terrains nus dans le périmètre de l'AAC et qu'après relecture du rapport de la chambre agricole et de la SOGREAH, il était préconisé que durant l'hiver 2011/12 100% des terrains devaient être recouverts.

M Duriaux répond que le rapport de la Chambre d'agriculture est erroné et que seul 80% des surfaces devaient être couvertes.

M Dupond fait part également des préconisations concernant le stockage de fumier dans le périmètre de l'AAC, en relevant l'interdiction de stocker du fumier sur les zones vulnérables et très vulnérables et le respect des dates en fonction des cultures d'hiver ou de printemps.

M DURIAUX répond qu'il n'est pas interdit de déposer du fumier sur l'AAC et que pour l'application des directives de l'AAC cela dépend du volontariat des différents agriculteurs.

M Duriaux explique que le SIE n'a pas vocation à contrôler l'application de la démarche AAC et que cela est du ressort de la préfecture et de la DDT. Il posera les questions aux prochaines réunions de la DDT et de la chambre d'agriculture.

Un délégué membre du SIE (agriculteur par ailleurs) fait remarquer qu'il faut faire confiance aux agriculteurs et au syndicat.

Concernant la question sur les analyses de l'eau avant le filtre à charbon, M DURIAUX confirme qu'elles sont effectuées car l'eau alimente les abreuvoirs dans les prairies, ces analyses n'ont pas vocation à être communiquées sauf directive administrative.

M DUPONT évoque la construction d'un bâtiment agricole situé en zone très vulnérable dans la démarche AAC et demande comment cela est possible.

M DURIAUX répond qu'il a agrandi son exploitation en vue d'installer son fils, il ne comprend pas pourquoi la démarche AAC le lui interdirait. M DUPONT lui précise le lieu concerné, M DURIAUX constate qu'il ne s'agit pas forcément de son exploitation et donne la parole à M MAUGARD.

Ce dernier explique que sa demande de permis était antérieure à la mise en place du périmètre et que le tribunal administratif n'en a pas tenu compte.

M DUPONT interpelle le président sur la teneur de sa lettre aux abonnés mentionnant une eau distribuée avec zéro pesticide alors que les moyens utilisés pour les analyses ne permettent pas des mesures en dessous de 0.1µg (micro gramme) / litre. Le syndicat ne prend-il pas des risques de garantir zéro pesticide alors que des produits comme l'Ampa et le glyphosate ne sont pas retenus par le filtre à Charbon

M DURIAUX fait remarquer à M DUPONT qu'il joue sur les mots et que l'eau distribuée est conforme.

M MAUGARD ajoute que le filtre à charbon permet au syndicat de distribuer une eau en conformité avec la législation française. Pour l'instant les normes européennes ne sont pas transposées en France donc l'eau est à la norme.

M DURIAUX indique qu'il est contre la création d'une commission de surveillance du périmètre de la démarche AAC, il explique que le syndicat n'a pas dans ses statuts cette fonction.

M DUPONT fait remarquer que cette commission n'aurait pas un rôle de police mais de constat afin d'aller rencontrer les agriculteurs concernés et d'alerter l'administration.

Tarif de l'eau

La commission des finances propose une augmentation raisonnée de 2,90% soit:

M3 : 1,44€ HT au 1er juillet 2012 (soit une recette supplémentaire de 15.200 € pour une consommation d'environ 280.000 m3)

Part fixe : 75,00 € HT (au 1er janvier 2013) 39.56€ au 1^{er} janvier 2012

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Débat sans vote sur la possibilité d'augmenter régulièrement le prix de l'eau plutôt que de proposer une augmentation trop forte.

Budget 2012

Le comité syndical vote à la majorité le budget 2012 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 664.772 € pour la section d'investissement et à la somme de 689.339 € pour la section d'exploitation. Le budget est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Amortissement des clôtures sur une période de 20 ans (adopté à l'unanimité)
- Monsieur le Président rappelle la signature d'un engagement partenarial avec la DDGFIP, le centre des Finances de Sennecey et le Syndicat en décembre 2011.
- Le paiement par internet a été mis en place lors de la facturation de la demi-part fixe au 1er semestre 2012
- A ce jour, nous avons 329 abonnés mensualisés et 64 abonnés avec un prélèvement à échéance

Séance levée à 22 h 00.